

DÉCISION n° 2026/ 69
**Portant délégation de signature
de la Direction de la recherche et de l'innovation**

La Directrice du Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris,

VU le Décret n° 2009-201 du 18 février 2009 portant statut des Conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon ;

VU l'Arrêté du ministre de la Culture du 2 décembre 2025 portant nomination de la directrice du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris ;

VU le Code de la commande publique ;

VU le Décret n° 2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations ;

VU le Code de la fonction publique.

DÉCIDE

Article 1.

Délégation est donnée à Madame Amandine PRAS, Directrice de la recherche et de l'innovation, à l'effet de :

- a. Signer les certificats de récompense autres que les prix et diplômes ;
- b. Signer les autres attestations émettant un jugement de valeur sur les étudiants ;
- c. Signer les certificats de scolarité ;
- d. Signer les formulaires administratifs liés à la scolarité ;
- e. Signer les courriers de caractère général répondant à des demandes de renseignement concernant les cursus relevant de sa compétence ;

DÉCISION n° 2026/ 69

Délégation de signature de la Direction de la recherche et de l'innovation

- f. Signer les conventions de stage lorsque celles-ci n'emportent pas d'effets financiers ;
- g. Certifier les services faits afférents à son domaine d'attribution et notamment les services faits relatifs aux intervenants pédagogiques ponctuels ;
- h. Signer les contrats et lettres de mission des tuteurs de travaux de recherche ;
- i. Signer, dans la limite de ses attributions et des crédits qui lui sont notifiés pour la direction de la recherche et de l'innovation, les bons de commande et marchés publics de fournitures et de services d'un montant inférieur à 5 000€ HT ;
- j. Signer les rapports d'activité liés aux programmes de recherche de l'établissement, en qualité de responsable scientifique ;
- k. Signer les lettres d'invitation de chercheurs en accueil ;
- l. Signer les lettres d'engagement d'accueil dans le cadre de demandes de financement de chercheurs externes ;
- m. Signer la notification du premier avertissement adressé aux étudiants dans les conditions prévues au règlement intérieur.

Article 2.

Délégation est donnée à Madame Fanny GUILLAUME-CASTEL, Chargée de mission recherche, à l'effet de :

- a. Signer les certificats de récompense autres que les prix et diplômes ;
- b. Signer les autres attestations émettant un jugement de valeur sur les étudiants ;
- c. Signer les certificats de scolarité ;
- d. Signer les formulaires administratifs liés à la scolarité ;
- e. Signer les courriers de caractère général répondant à des demandes de renseignement concernant les cursus relevant de sa compétence ;
- f. Signer les conventions de stage lorsque celles-ci n'emportent pas d'effets financiers ;
- g. Signer les contrats et lettres de mission des tuteurs de travaux de recherche ;
- h. Signer les rapports d'activité liés aux programmes de recherche de l'établissement, en qualité de responsable scientifique ;
- i. Signer la notification du premier avertissement adressé aux étudiants dans les conditions prévues au règlement intérieur ;
- j. Certifier les services faits afférents à son domaine d'attribution et notamment les services faits relatifs aux intervenants pédagogiques ponctuels.

DÉCISION n° 2026/ 64

Délégation de signature de la Direction de la recherche et de l'innovation

Article 3.

La présente décision abroge et remplace tout acte précédent ayant le même objet.

Article 4.

Pour chaque agent cité ci-dessus, la présente délégation ne vaut que le temps d'exercice de ses fonctions.

Article 5.

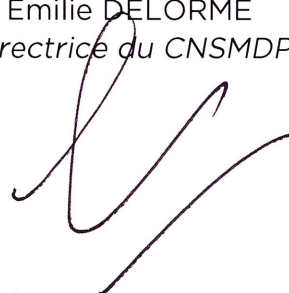
Le service des affaires générales et financières est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée sur le site internet du Conservatoire.

Article 6.

Cette décision prend effet à compter du lendemain du jour de l'accomplissement des formalités prévues à l'article précédent.

À PARIS, le 20/10/2026

Émilie DELORME
Directrice du CNSMDP



Publié sur le site internet du Conservatoire le : 21/10/2026

DÉCISION n° 2026/ 69

Délégation de signature de la Direction de la recherche et de l'innovation